

# Au programme de la CEDH : la compatibilité de la charia avec la convention européenne des droits de l'homme !

écrit par Vent d'Est, Vent d'ouest | 31 décembre 2018



En complément de notre article sur l'acceptation de la charia par la CEDH :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/12/27/la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-cedh-admet-la-charia-pour-les-europeens/>

Les conséquences de l'analyse au vitriol de *Grégor Puppinc* dans l'article du Figaro relayé dans le lien ci-dessus.

**La CEDH soutient la charia : Extrait : » *le projet de résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la « Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme » qui sera débattu et adopté le 22 janvier prochain à Strasbourg* « :**

Pour Érik Tegnér, président du mouvement Racines d'Avenir, la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme sur

l'application de la Charia en Grèce traduit la naïveté de l'institution européenne face à l'influence grandissante d'un islam politique.

Avant la parution du nouvel ouvrage de Michel Houellebecq, *Sérotonine*, il est instructif de relire certains passages clés de son précédent roman, *Soumission*. Sur un ton neutre et impassible, l'écrivain raconte en parallèle l'ascension politique de Mohamed Ben Abbes, président du parti « la fraternité musulmane », et la conversion religieuse du personnage principal, qui trouve plus confortable de croire à l'Islam que de rester dans un athéisme angoissé. Le message fort du livre est celui-ci : le relativisme consumériste dans lequel baigne actuellement notre société est le terreau idéal pour le développement de l'islam et la mise en application de la Charia. L'actualité nous montre combien Michel Houellebecq est un écrivain aussi brillant que visionnaire.

La CEDH vient de rendre un arrêt qui va dans le sens de ce relativisme servant l'Islam politique. En bref, une grecque musulmane n'est pas éligible à l'héritage de son défunt mari en raison des prérogatives de la Charia appliquée historiquement pour certaines communautés de Thrace – région proche de la Turquie. Elle conteste cette décision auprès de la CEDH. Cette dernière condamne, heureusement, l'application forcée de la charia. Cependant, les motifs invoqués n'ont pas fini de susciter notre inquiétude.

En effet, la Charia n'est pas rejetée par principe, mais par son *application forcée*. Aux yeux de la Cour Européenne des droits de l'Homme, censée représenter les idéaux démocratiques Européens, la Charia en tant que pratique juridique n'est pas rejetée de facto. Elle peut être appliquée, au sein d'un Etat, qui souhaite « *créer un cadre juridique déterminé pour accorder aux communautés religieuses un statut spécial impliquant des privilèges particuliers* ». La conclusion de cet arrêt est qu'un Etat peut accorder à la communauté musulmane la liberté d'appliquer la Charia dans un territoire nommé,

sans que les normes juridiques islamiques contreviennent aux Droits de l'Homme.

Soucieux de la « *protection des minorités* », la CEDH s'est ainsi refusée à rendre un avis sévère sur les normes islamiques appliquées dans de nombreux pays du Moyen-Orient. On imagine fort bien les réflexions du juge, ou plutôt ses angoisses : Qui suis-je pour condamner une loi qui touche une grande communauté religieuse européenne ? Mes valeurs doivent-elles s'ériger en absolu sur celles des musulmans ? Ne dois-je pas accorder, par souci de tolérance, la liberté à ceux qui le souhaitent l'application de leur loi religieuse ?

Ceci n'est ni plus ni moins la marque d'un relativisme qui fait le lit de l'Islam politique. La CEDH ouvre la voie à l'application de la Charia en France et à sa défense au nom des Droits de l'Homme. Par volonté de ne pas offusquer des minorités, la CEDH noie les idéaux démocratiques dans un bouillon relativiste. Elle ne souhaite pas porter son regard sur le traitement des femmes réservé par la loi islamique, sur les conditions effroyables du mariage prévues par l'application rigoriste de la religion de Mahomet, sur les répressions exercées sur les mécréants et les dhimmis, et enfin sur l'intolérance envers ceux qui se détournent de l'Islam. La CEDH tolère une loi qui se veut intolérante, violente, et stigmatisante pour les femmes, les homosexuels, les athées, et les croyants d'autres cultes. Comment la CEDH a-t-elle pu trahir aussi basement les idéaux des lumières, issus de Voltaire, Kant, Locke, Rousseau, qui se seraient retournés dans leur tombe à la vue d'une Europe permettant légalement l'oppression des femmes et de ceux qui ne croient pas ?

La cour aurait dû rejeter la Charia comme une question de principe indépassable. Ainsi, devant un arrêt aussi absurde, il nous semble plus qu'urgent d'appeler la France à quitter la CEDH qui trahit les idéaux démocratiques. Il est de surcroît fondamental de se protéger de l'application de telles lois,

qui irait à l'encontre de tous ce qui forge nos valeurs actuellement. Il faut donc réfléchir à l'inscription dans la constitution de la condamnation de la Charia, comme intrinsèquement incompatible avec les valeurs de la République française.

Il est nécessaire de prendre conscience que la CEDH s'est aujourd'hui déshonorée. Cet arrêt à fait scandale à droite, des Républicains au Rassemblement national en passant par Nicolas Dupont-Aignan. Et ce à juste titre. Et ce pendant que Nicolas Cadène, le rapporteur général de la laïcité pour le gouvernement s'évertue à baigner dans une naïveté coupable en défendant à bout de bras cette décision.

L'axe communautariste Plenel-Macron-Juppé s'évertuera toujours à démontrer les bienfaits de l'achat de la paix social, même s'il faut pour cela vendre une part de notre identité. Mais attention, prenons garde à ce que demain, ce ne soit plus notre identité qui soit en jeu, mais bel et bien notre liberté.

<http://www.valeursactuelles.com/societe/charia-et-cedh-soumission-programmee-102131>

Voir aussi

<https://www.lesalonbeige.fr/charia-et-droits-de-lhomme-la-grosse-artillerie-contre-gregor-puppinck/>

C'est la volonté du peuple, c'est la démocratie, la charia appliquée et étendue insidieusement bientôt à tous par une volonté communautariste ? Le peuple européen aux racines chrétiennes dit NON, et NON c'est NON !